

maxit Group

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

# 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Eurolan FK 42, Komp. A

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10362-a/5 Emploi de la substance / de la préparation Couche époxy

#### Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

# Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

# 2 Composition/informations sur les composants

#### Caractérisation chimique

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

Composants dange	ereux :	
CAS: 1317-65-3 EINECS: 215-279-6	FILLER CALCAIRE	10 - 20%
	Polyamin - Epoxy Harzstoffaddukte	10 - 20%
	Pigment/Zusatz-Mischung aus anorganischen Pigmenten sowie Füllstoffen und Kollerhilfsmitteln	5 - 10%
	Polyamin-Epoxidharzaddukt Xn, Xi; R 22-41	2 - 5%
CAS: 9046-10-0	POLYOXYPROPYLENE DIAMINE ☐ C, X Xn; R 21/22-34-52/53	1 - 2%
CAS: 93941-62-9 EINECS: 300-511-1	3-[(6-aminotriméthylhexyl)amino]propiononitrile ☐ C, X Xn; R 22-34-43	1 - 2%

#### Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# 3 Identification des dangers

#### Principaux dangers:



Xi Irritant

#### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

(suite page 2)

Page: 1/7



maxit Group

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression: 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

# Nom du produit Eurolan FK 42, Komp. A

(suite de la page 1)

Page: 2/7

#### Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

# **4 Premiers secours**

#### Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d'indisposition du patient, consulter un médicin et lue présenter cette fiche technique.

après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

# après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

#### après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Indications destinées au médecin : néant

# 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

# Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:

Après évaporation de l'eau, risque de formation de gaz toxiques dans certaines circonstances, par ex.:

Oxyde d'azote (NOx)

Ammoniac (NH3)

Dioxyde de soufre (S02)

Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à

l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux

directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer

dans les canalisations.

#### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

# Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

#### Mesures pour la protection de l'environnement :

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

(suite page 3)

# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 3/7

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

#### Nom du produit Eurolan FK 42, Komp. A

(suite de la page 2)

Le produit ne doit pas parvenier dans les eaux, la canalisation ou la terre.

Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de

l'eau

#### Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

# 7 Manipulation et stockage

#### Manipulation:

#### Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### Stockage:

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

#### Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec les aliments.

# Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

# 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

# No CAS Désignation de la substance % Type

Valeur Unité

#### 1317-65-3 FILLER CALCAIRE

VME () 10 mg/m<sup>3</sup>

### 546-93-0 Magnesiumcarbonat

VME () 10 mg/m<sup>3</sup>

#### Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

#### Equipement de protection individuel :

#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

(suite page 4)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 4/7

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

# Nom du produit Eurolan FK 42, Komp. A

(suite de la page 3)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

## Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre AX.

#### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

# Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques. **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

# 9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.			
Forme : Couleur : Odeur :	Visqueuse selon désignation produit caractéristique		
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé 100°C (DIN ÿ"Sÿÿlh h÷)		
Point d'inflammation:	non applicable		
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.		
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.		
Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa (DIN 51640 0,08 ml/)		
Densité à 20°C:	1,07 g/cm³ (DIN 51757)		
Masse volumique:	Non applicable.		
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	miscible		
valeur du pH:	non déterminé		
Viscosité : dynamique à 20°C:	38500 mPas (DIN 53019 0,08 ml/)		

(suite page 5)

--



# Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 42, Komp. A

(suite de la page 4)

Page: 5/7

cinématique : Non déterminé.

Test de séparation des solvants : non applicable

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

# 10 Stabilité et réactivité

# Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

# Réactions dangereuses

Réactions aux acides

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

# 11 Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composa	nt	Туре	Valeur	Espèce			
1317-65-3	1317-65-3 FILLER CALCAIRE						
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)					
Polyamin-Epoxidharzaddukt							
Oral	LD50	788 mg/kg (rat)					
9046-10-0 POLYOXYPROPYLENE DIAMINE							
Oral	LD50	2855 mg/kg (rat)					
Dermique	LD50	2140 mg/kg (rabbit)					

# Symptômes significatifs dans les tests sur animaux :

Une matière première utilisée dans ce produit a entraîné des cas mortels lors du test d'irritation des yeux effectué sur des lapins et des rats. Le fabricant de cette matière première n'exclut pas complètement le risque d'effet similaire sur l'homme. Les expériences faites sur animaux ont démontré que la mort n'a pas pu être évitée même en rinçant les yeux aussitôt après contact avec la matière première. Il est donc impératif d'éviter tout contact avec les yeux.

# Effet primaire d'iritation :

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

**Sensibilisation**: Sensibilisation possible par contact avec la peau.

#### Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la

classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

# 12 Informations écologiques

#### Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Das Produkt ist biologisch nicht abbaubar.

(suite page 6)

F



# Fiche technique de sécurité

Page: 6/7

selon 91/155/CEE

Date d'impression: 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

# Nom du produit Eurolan FK 42, Komp. A

(suite de la page 5)

#### Effets écotoxiques : Toxicité aquatique :

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation

#### 9046-10-0 POLYOXYPROPYLENE DIAMINE

EC50/72h | 135 mg/l (scenedesmus subspicatus (Alge)) LC50/48h 48 mg/l (Daphnia magna (großer Wasserfloh))

LC50/96h > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Regenbogenforelle))

#### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou

les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

#### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### Produit:

#### Recommandation:

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas décehets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels apperentés qux déchets domestiques.

#### Catalogue européen des déchets

07 02 08 autres résidus de réaction et résidus de distillation

#### Emballages non nettoyés :

#### **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

# 14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux

Classe IMDG/GGVmer:

**Marine Pollutant:** 

Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA:

#### Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

(suite page 7)



# Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 7/7

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Eurolan FK 42, Komp. A

(suite de la page 6)

# 15 Informations réglementaires

#### Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

#### Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

3-[(6-aminotriméthylhexyl)amino]propiononitrile

#### Phrases R:

- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- Ne pas respirer la vapeur.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
- 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

# **16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

# Phrases R importantes:

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

F.